

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du Lundi 10 octobre 2011**

Date de la convocation 03 octobre 2011

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUCLOUT, DUVAL

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, GEFFRE, LINTHOUT, Mmes GAILLOT, EVEILLE

Pouvoir : M. ROUSSE J. à M. MAURY JC

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :  
- urbanisme

**COMPTABILITE : ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE  
AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI**

- Décision de passer un avenant de prolongation de délai de 1 an et 8 mois au contrat conclu avec le bureau d'architecture NANOT HERBRETEAU pour l'accessibilité de la mairie.

**REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES / TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE**

- Vu l'article L 5211-9-2 modifié du CGCT, vu l'article 63, II de la loi du 18 décembre 2010, décision de ne pas transférer à la Communauté de communes du Pays de Chalais les pouvoirs de police du maire en matière d'assainissement non collectif et d'élimination des déchets ménagers.

**SDIS : CESSION LE FAGNARD / ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 18 JUILLET 2011**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 18 juillet 2011 concernant l'échange entre la commune et le SDIS, considérant qu'il s'agit à présent d'une cession :

DESIGNATION DES BIENS CEDES PAR LE SDIS À LA COMMUNE

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
333B	1259p	Le Fagnard	262 m <sup>2</sup>
333B	820p	Le Fagnard	3142 m <sup>2</sup>
333B	1261p	Le Fagnard	101 m <sup>2</sup>
333B	1263	Le Fagnard	263 m <sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 3 768 m<sup>2</sup> (qui devra être vérifiée après bornage)

En contrepartie, le SDIS de la Charente souhaiterait que la commune assume les frais de bornage et l'édification d'une clôture séparant les deux propriétés. L'acte de cession pourrait faire l'objet d'un acte administratif. Accord à l'unanimité.

**VENTE**

- M. le maire informe le conseil municipal que l'acheteur de la « ferme Adam » rue E. Bon ne souhaite plus acquérir ce bien considérant les travaux à réaliser.

**LOCATION**

- En raison du départ en retraite de l'Abbé Daleau, il y a lieu de résilier le bail du presbytère situé rue du château, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- Suite au décès de M. Rouhaud Vincent, il y a lieu de résilier le bail du logement impasse de Blanzac au 1<sup>er</sup> octobre 2011 et de restituer la caution à la famille.  
Accord à l'unanimité pour ces 2 points.

**PLU**

- Considérant les multiples difficultés pour permettre la finalisation du dossier PLU, le conseil municipal décide de mettre fin au contrat de marché public avec le bureau d'étude Catherine DURET et autorise le maire à signer un protocole transactionnel, permettant de mettre fin au contrat de marché public à l'amiable, et de libérer chaque partie de leurs engagements mutuels.

**URBANISME**

- Suite à la demande de certificat d'urbanisme de Mme Dumillier, le conseil municipal décide que les travaux d'alimentation en énergie électrique des parcelles section 367A N°1392 – 1394 et 1396 soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 et qu'ils soient réglés directement au SDEG par le demandeur.

## **MAISON DE SANTE**

- Décision d'assurer le portage du projet de maison de santé dans sa phase initiale jusqu'à la disponibilité des éléments techniques et financiers permettant de définir la répartition des charges et des moyens relatifs à sa mise en place. Il est décidé en outre de créer une commission communale de santé pour conduire ce projet.

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

- Vu la LOI n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, considérant que la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols, décision de fixer à 1% le taux de la taxe d'aménagement qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

## **RESTAURATION DE LA CHAPELLE**

- Une mise en concurrence a été lancée pour la mise aux normes électriques de la chapelle conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Vu le rapport d'analyse des offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de M. MARTINAUD Jacky La petite fontaine 16 210 ST-AVIT pour un montant de 12 279.63 € HT

## **INDEMNISATION**

- Un commerçant évoque par courrier une baisse importante de son chiffre d'affaires en raison du chantier de la rue Rémon et demande à cet effet une indemnisation. Refus à l'unanimité

## **FOURNITURE BOIS : CHAUFFERIE**

- Une consultation pour la fourniture du bois déchiqueté a été réalisée. Après examen des différentes offres le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Bois Service 16210 Bardenac la fourniture du combustible bois pour la saison de chauffe 2011/2012, pour la fourniture de plaquette en châtaigner à 20.00 € HT/m3 livraison incluse.

## **TRAVAUX**

- Réfection de la toiture des logements situés au Fagnard
- Réalisation d'un aménagement (busage) au cimetière de St-Christophe
- Le virage rte de Blanzac sera prochainement refait
- Terrain de foot refait grâce au concours important de l'association.
- Les peintures du tennis sont en cours de réalisation.
- Les travaux sur les trottoirs du lotissement St-Christophe sont en cours.

## **SUBVENTIONS**

- Décision d'allouer une subvention exceptionnelle de 450 € à l'amicale laïque pour l'organisation d'un cross le 4 décembre.
- Décision d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € au jumelage pour le cadeau aux Allemands (30<sup>ème</sup> anniversaire).
- Décision d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association ASCAC suite à l'organisation du jumping international, présentant un résultat déficitaire.
- Décision d'allouer une subvention de 100 € à l'hôpital Bergonié à Bordeaux.

## **DPU**

- Pas d'exercice.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- néant

Le Maire  
*Jean-Claude MAURY*